

LEXIQUE

TRÈS PETITE ENTREPRISE (TPE) :

Entreprise qui compte moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

ENTREPRISE MOYENNE (PME) :

Entreprise qui compte moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) :

Entreprise qui compte entre 250 et 4 999 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliards d'euros et dont le total du bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

Au sens communautaire, une entreprise qui dépasse les seuils énoncés précédemment est considérée comme une GRANDE ENTREPRISE / GROUPE.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMMUNS À TOUTES LES AIDES :

- Application des règlements des aides communautaires, une situation financière saine, être à jour des obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables, réaliser la majorité du chiffre d'affaires avec des professionnels,
- Entreprises implantées en Normandie ou projet d'implantation,
- Le taux d'intervention servant à calculer le montant de l'aide sera modulable pour s'assurer du respect des réglementations et régimes d'aides en vigueur, notamment en ce qui concerne la taille de l'entreprise (TPE, PME, ETI, Groupe) et sa localisation (zone AFR ou non).

BTOB

Modèle économique des entreprises réalisant la majorité de la chiffre d'affaires avec des professionnels.

Considérant dans la présentation de l'éligibilité aux dispositifs ci-après comme les entreprises qui « réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec des professionnels ou réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec des particuliers à la condition d'avoir une activité nationale ou internationale, excepté pour les entreprises du secteur touristique dont les caractéristiques sont présentées en annexe. »

BTOC

Modèle économique des entreprises réalisant la majorité de leur chiffre d'affaires avec des particuliers.

PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

